



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 92734

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de faiblesse des consommateurs dans les contentieux les opposant à un professionnel. La liberté de ne pas recourir à un avocat permet une défense de moindre qualité par le consommateur d'autant que le juge ne peut relever d'office un moyen tiré de la violation du droit de la consommation. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de renforcer la protection du consommateur dans ces contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92734

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4361